

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

## Annonce n° 360

27 - Eure

### ASSOCIATIONS

#### Créations

Déclaration à la sous-préfecture des Andelys

#### **LES POTAGERS DE BABYLONE.**

*Objet* : créer, développer et gérer des jardins, fermes et potagers sous des formes participatives et pédagogiques, en cultures ou non, alternatives ; gérer et coordonner des Tiers lieux ou des sites d'animation, d'activité culturelle, d'artisanat, etc ; (liste non exhaustive) , proposer de la location de terrain pour tout projet entrant dans la dynamique de l'association et ses valeurs, à destination des particuliers, des associations, des institutions publiques, des porteurs de projets, des start-up ou entreprises, etc ; créer, développer et animer des activités ou des actions d'intérêt général dans le domaine du maraîchage, de l'agroforesterie, de l'apiculture, de l'élevage, de la protection de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable ainsi que des actions à caractère social, scientifique et éducatif (les formes d'éducation partagée seront privilégiées) ; animer, éduquer, former et prévenir dans des domaines tels que le développement durable, la biodiversité, la transition écologique, etc ; (liste non exhaustive) afin de construire l'être humain de demain ; produire en agriculture et/ou permaculture (maraîchage sur sol vivant, agroforesterie, élevage, etc ; ) des victuailles saines et savoureuses permettant de générer une alimentation de qualité ; développer une économie sociale et solidaire basée sur l'agriculture urbaine ou raisonnée, en France et dans le monde par tous moyens et notamment en développant des potagers situés sur les toits ou en sol sur des terrains privés ou publics, en exploitant des jardins appartenant à des particuliers entre autre (liste non exhaustive) ; développer un soutien technique, méthodologique, sanitaire dans les domaines développés par l'association, pour tous les adhérents, prestataires, partenaires, acteurs, publics et privés, entreprises et associations ; proposer à la vente des fruits et légumes issus de sa production ou d'autres productions, des confitures ou miels, des conserves ou plantes variées et graines, des fruits et légumes, des fiches techniques, des livres liés à son activité ou autres supports types DVD, ainsi que des journées, week-end ou séjour de formation/découverte autour du jardin et ses dérivés (liste non exhaustive) ; proposer à la vente des produits dérivés ou autres objets (liste non exhaustive) ; mettre en place et favoriser les solutions de mutualisation de biens, de services, de matériel technique ou d'engin ; et ce dans un souci d'économie et de développement des grands comme des petits jardiniers et/ou des agriculteurs qui participent aux activités de l'association ; Mettre en place des projets solidaire et viable (Exemple : Projet de restauration collective inter-associatif avec des produits en circuits courts) ; assurer une veille réglementaire sur différents sujets et en faire profiter les adhérents à l'association ; Fabriquer et vendre des produits issus du monde artisanal ; dynamiser l'association ou la SCIC dans une démarche de RSE afin de répondre aux enjeux du monde entrepreneurial, des normes ISO 26000, participer à la construction d'un pôle territorial économique de coopération (PTEC) et être acteur de celui-ci, Participer au programme « Petites Ville de Demain » lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Etre acteur du « Plan Biodiversité », accueillir et accompagner des porteurs de projets ayant un lien direct avec la dimension de l'association par ailleurs, elle devra rechercher les appuis et favoriser les débats en son sein pour une transformation de ses statuts ou tout autre moyen permettant, à terme, un fonctionnement sous le statut coopératif dans la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).